

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque P O N T I A C	Firebird 350 Esprit Model 22487	Fiche d'homologation n° CH 0338 18
--	-------------------------	------------------------------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Firebird" de ch. côté s. ailes avant - "350" s. calandre radiateur -  
 "Esprit" à gauche à l'arr. s. montants du pavillon  
 "Firebird 22487 A ou S" (A=Automate; S=Synchronesh) et "CH 0338 18" s. plaquette construct.  
 s. face int. de l'aile  
 "224871." devant le numero de châssis  
 Numéro du châssis frappé à gauche derr. le pare-brise et s. plaquette constructeur  
 Signe d'identification du moteur frappé (\*) à l'av. à droite s. bloc-moteur derr. pompe à eau & s. pl.  
 Constructeur PONTIAC Motor Division (USA) Importateur GENERAL MOTORS SUISSE S.A. BIENNE

CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4 Entraînement S.r.arrière  
 Direction gauche ou droite Assistance hydraulique  
 Frein de service Hydr.2-circ.AV=disques,AR=exp.int.av.assist.p.  
 Frein auxiliaire Méc.exp.int.câble, (dépression et limiteur de  
 Frein stationn. pédale, s. r. arr. (force s. roues avant  
 Transmission Synchronesh ou Automate (\*) Nombre vit. 2, 3 ou 4  
 Blocage differ. autom. Crochet rem. - Vitesse max. 193 km/h

MOTEUR Genre En V Temps 4  
 Marque PONTIAC Carbur. B  
 Type (\*)  
 Position à l'avant Nombre cyl. 8  
 Alésage 98,46 Course 95,25  
 Cylindr. 5802 cm<sup>3</sup> CV-Impot 29,55  
 CV-puiss. 253 SAE à 4400 t/m  
 Refroidissement Eau  
 Bruit 79 dB (A) à 3300(3/4) t/m  
 Amortissement bruit 1 pot échappem<sup>t</sup>  
530 x 280 x 110 mm

CARROSSERIE Forme Limousine Nombre portes 2  
 Toit ouvert -  
 Nombre de places : Total 4 ; AV 2 ; milieu - ; AR 2 ; Places debout -

DIMENSIONS Voie AV 1560 AR 1538  
 Diam. braquage G 11,0 DR 12,1  
 Empattement 2743 ( / / / )  
 Dimensions ext. Dimensions int.  
 Longueur 4867  
 Largeur 1872  
 Hauteur 1284  
 Porte à faux AV 1044  
 AR 1080  
 lat. \_\_\_\_\_

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>940</u>	_____	<u>690</u>	<u>1630</u>
	<u>90</u>	_____	<u>190</u>	<u>280</u>
Total	<u>1030</u>	_____	<u>880</u>	<u>1910</u>
Garantie fabr.	<u>1084</u>	_____	<u>1002</u>	<u>2086</u>
Dimens. pneus	<u>195 HR 14</u>	<u>Firestone</u>	<u>Cavallino</u>	
Charge p. essieu	<u>1200(2.1)</u>	_____	<u>1200(2.1)</u>	
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable	_____			kg

EQUIPEMENT §) Equipement électrique 12 V

Feux de route 2/ CR (E) §) 2/GUIDE 22

Feux de croisement 2/ CR (E) as. Feux de position (SAE IP 70 §)

Feux de gabarit lat. (AV = 0 = GUIDE 22 SAE PIA 70  
AR = 7 = GUIDE 22 SAE PIA 70

Avertisseur 1/électr. (2 tons) Niv. sonore 97 (dB/A)

Essuie-glace 1/électr. (2 vit.) Lave-glace oui

Feux arrières 2/ GUIDE 22 SAE Catadioptrés (2/ 1 (E) sép.  
+ lat. AV & AR

Feux stop 2/ STIAR 70 Feux de recul 2/séparés

Eclair. plaque contr. 1/au centre §) Plaque forme haute XXXXX

Rétroviseur 1/int. 2/ext. Indic. vitesse km/h

Indic. direction clign. 6/av. lampe-témoin

AV b= comp. av. f. 0=GUIDE 22 comb. av. f.  
position latér 0=SAE PIA 70RR = arrière

Avert. clign. oui Lampes de travail -

Dispositif antivol : Verrouillage de la direction  
et de la boîte de vitesses

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque & type PONTIAC Firebird 350  
Esprit - Model 22487

Homologation n° CH 0338 18

Forme de la carr. Limousine

Places ass. : Total 4 (2 avant)

Poids à vide 1630 Carburant B  
CV 29.55

Charge utile - Cylindrée 5802 cm<sup>3</sup>

Poids total 2086 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 224871 N 102 950

\*) Désignation du moteur: WR = synchronesh 3 vitesses ou W N  
 WU = synchronesh 4 vitesses ou Y P  
 YU = Powerglide 2 vitesses ou W P  
 XR = Automat 3 vitesses ou Y N

§) Modifiés par l'importateur:

- Feux de route et de croisement d'origine Sealed Beam remplacés par des C R (E)
- Feux de position d'origine avec ampoules orange sont remplacés par des blanches.
- Fixation de la plaque de contrôle est modifiée afin que celle-ci puisse être fixée conformément à l'art. 11, al.4 de l'OCE.
- Etanchéité des catadioptrés d'origine insuffisante; il en est monté 2 complémentaires, conformes aux prescriptions.
- Les clignoteurs et les feux de gabarit latéraux doivent rester en fonction, l'angle de visibilité des feux de position et des clignoteurs n'étant pas respecté.

Lieu et date de l'expertise  
Studen, 2.11.70  
(10.5.71)

Remplace FH CH 0338 18 du 2.11.70  
Désignation du moteur complétée

La commission d'expertise